

Affaire 21-300322
Tarifs de location de l'Espace Culturel Guy Agénor – mise à jour

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **23 mars 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

Absents : 02

Procurations : 02

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE/

Johnny PAYET



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE
MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX**

L'an deux mille vingt-deux le **TRENTE MARS** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Affaire 21-300322

Tarifs de location de l'Espace Culturel Guy Agénor – mise à jour

Le Maire rappelle que par délibération n°15-120321, le conseil municipal a adapté la tarification de la mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor (ECGA), afin de permettre de soutenir les acteurs culturels et associatifs pendant la période de la pandémie de COVID-19. La décision prévoyait une échéance à la date du 31 décembre 2021. Avant cette délibération, la dernière modification des tarifs datait de l'année 2016 (délibération n°12-250216 du 25 février 2016).

Il est proposé la mise à jour de cette tarification, pour prendre en compte les nouveaux usages de la salle et afin de s'adapter aux différentes demandes : demande croissante de location pour la coproduction, utilisation de l'ECGA pour des séminaires institutionnels. Il s'agit de continuer à rendre l'équipement attractif, tout en prenant en compte l'évolution de sa structure administrative, avec la reconstitution depuis 2021 d'une équipe de professionnels dédiés au monde du spectacle et de l'exploitation de la salle.

Les principales mises à jour concernent :

- La revalorisation générale des tarifs de location pour les demandeurs (personne physique ou personne morale) domiciliés hors du territoire communal ;
- La création d'un tarif pour les séminaires d'entreprises ou d'institution, afin de favoriser l'organisation d'événements d'envergure régional voire national, générant un flux de déplacements pouvant profiter aux structures et commerces palmyplains
- L'application d'un tarif de location pour coproduction identique pour les demandeurs domiciliés au sein ou hors du territoire communal ; cette modalité de tarification sera automatiquement applicable pour les événements ayant une durée supérieure à 3 dates
- La tarification de la billetterie reste inchangée

Ces modifications proposées sont détaillées en annexe.

Afin de faire connaître ces modifications et faire connaître mieux l'équipement, une campagne de communication sera engagée par l'ECGA.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés

Jean-Yves FAUSTIN étant absent au moment du vote,

- VALIDER les termes du présent rapport,
- VALIDER le principe de l'évolution des tarifs de location de l'Espace Culturel Guy Agénor,
- VALIDER les modifications apportées à la grille tarifaire,
- AUTORISER le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM21-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

ANNEXE – GRILLE DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL GUY AGENOR

PRESTATIONS	TARIFS TTC	
	(Demandeurs hors territoire communal)	(Demandeurs domiciliés à La Plaine des Palmistes)
ECGA + Techniciens + Sonorisation-Lumière + Billetterie + Sécurité + Communication	1 600,00 € (pour un spectacle avec une date unique)	500,00 € (pour un spectacle avec une date unique)
	1 200,00 € (prix par spectacle pour 2 dates)	350,00 € (prix par spectacle pour 2 dates)
	1 000,00 € (prix par spectacle pour 3 dates)	250,00 € (prix par spectacle pour 3 dates)
ECGA + Sonorisation-Lumière	1 200,00 € (pour un spectacle avec une date unique)	350,00 € (pour un spectacle avec une date unique)
	600,00 € (prix par spectacle pour 2 à 3 dates)	175,00 € (prix par spectacle pour 2 à 3 dates)
Co-production	Partage des recettes de billetterie à hauteur de 70 % pour le locataire et 30 % pour la mairie En cas de durée de location supérieure à 2 semaines, partage des recettes de billetterie à hauteur de 80 % pour le locataire et 20 % pour la mairie	
Enregistrement audio live numérique	1 800,00 €	1 000,00 €
Séminaire d'entreprise	1 000,00 € (pour une journée)	500,00 € (pour une journée)
	800,00 € (prix par jour pour deux journées)	400,00 € (prix par jour pour deux journées)
	500,00 € (prix par jour à partir de trois journées ou plus)	250,00 € (prix par jour à partir de trois journées ou plus)
Séminaire d'institutions publiques, d'associations à but non lucratif et de collectivités territoriales	500,00 € (pour une journée)	
	400,00 € (prix par jour pour deux journées)	
	250,00 € (prix par jour à partir de trois journées ou plus)	
Exposition	Gratuit	

TARIFICATION DE LA BILLETTERIE

Prestations	Tarif plein	Tarif réduit*	Abonnement annuel
Spectacle (budget de 1 800,00 et plus)	10,00 €	5,00 €	50,00 € par an (accès pour tous les spectacles)
clé (budget compris entre euros et 1 799,99 euros)	5,00 €	2,50 €	
Cinéma 2D ou 3D	3,00 €	1,50 €	
Stages/Ateliers	4,00 € par demi-journée	Gratuit	

**Tarifs réduits pour les enfants de moins de 5 ans, les demandeurs d'emplois, les publics scolaires, les étudiants et les seniors à partir de 60 ans*

Application du tarif réduit sur présentation d'un justificatif

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-26220330-DCM21-300322-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2022

